

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# PATRIMOINE BALANZED FUND

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0011859149 - R

## Objectif et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 80% ICE BofAML Euro Broad Market Index ; 20% MSCI World All Countries. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

**Politique d'investissement :** La stratégie du FCP est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif). Cependant, l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes suivantes :

- de 0% à 80% de l'actif net : exposition en actions, détenues en direct à hauteur de 10% maximum de l'actif net et via des OPC actions (dont un investissement de 0 à 25% maximum de l'actif net en OPC d'actions de pays émergents et de 0 à 40% de l'actif en OPC actions de petites et moyennes capitalisations) ;
  - de 0 à 100 % de l'actif net : investissement en obligations détenues en direct et via des OPC obligataires ;
  - de 0 à 100 % de l'actif net : investissement en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme.
- La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le FCP est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct (10% maximum de l'actif net), le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisation sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir dans tous types d'obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée et sans zone géographique prépondérante. Le gérant pourra investir aussi bien dans des obligations notées Investment Grade par les agences de notation, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion que, dans la limite de 25% maximum de l'actif net, dans des obligations de la catégorie spéculative/High Yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou OPC spécialisés high yield, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou encore dans des obligations non notées par une agence de notation. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Coco Bonds).

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs principalement la performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés et de critères qualitatifs principalement le savoir-faire des gérants, le processus décisionnel, la stabilité des équipes, et la consistance du style de gestion. Le FCP peut utiliser des futures, des swaps, des options et du change à terme, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer, et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé aux risques actions, taux et de change, dans une enveloppe de risque fixée par une VAR absolue. Le niveau de la VaR sera inférieur à 15% et le levier n'excédera pas 400% brut. Le FCP peut investir à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres intégrants des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC, et de fonds d'investissement à vocation générale français qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;
- à hauteur de 30% maximum en parts ou actions de placements collectifs de droit français, de FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, de fonds d'investissement respectant les 4 critères définis à l'article R214-13 du Comofi.

Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le gérant pourra s'il le souhaite appliquer un mécanisme de couverture afin de limiter le risque de baisse de la valeur liquidative. La couverture est déclenchée par le niveau de risque de manière systématique sans s'appuyer sur aucune anticipation. Ce niveau est mesuré à l'aide du suivi quotidien de la performance glissante de l'allocation en place sur quatre horizons de temps. Pour chacun des horizons, si la performance glissante excède à la baisse un seuil prédéfini, on obtient un signal qui déclenche une couverture. Chacun des signaux déclenche une couverture à hauteur de 25% des expositions. Lorsque les 4 signaux de couverture sont déclenchés, les expositions sont ainsi totalement couvertes. Pour chacun des horizons, le retrait de la couverture est soumis au franchissement à la hausse par la performance glissante d'un seuil prédéfini. La stratégie de couverture, qui n'est pas synonyme de garantie ou de protection du capital, n'a pas pour objectif de dégager une performance supplémentaire à moyen terme mais de maintenir la volatilité du portefeuille sous un niveau de 7% et par conséquent le risque de moins-value. La couverture tactique est déclenchée par le niveau de risque, elle ne s'appuie sur aucune anticipation et vise à protéger le portefeuille des fortes baisses de marché. En raison de la couverture, les porteurs pourraient ne pas bénéficier de la hausse potentielle des cours des actifs sous-jacents. Dans l'hypothèse où le mécanisme de protection est déclenché, le FCP ne peut pas se réexposer instantanément.

**Information Benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

### Affectation des sommes distribuables :

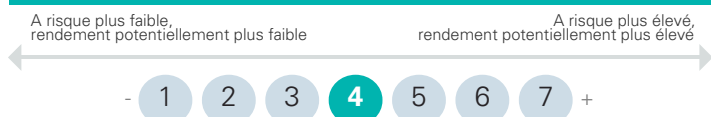
Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| J-1 ouvré                                                                                                                           | Jour d'établissement de la VL (J)      | J+1 ouvré                            | J+2 ouvrés            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

## Profil de risque et de rendement



### Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

### Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque de contreparties :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Patrimoine Balanzed Fund

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

|                 |      |
|-----------------|------|
| Frais d'entrée  | 2,0% |
| Frais de sortie | 0%   |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

#### Frais prélevés par l'OPC sur une année

|                |        |
|----------------|--------|
| Frais courants | 2,67%* |
|----------------|--------|

#### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

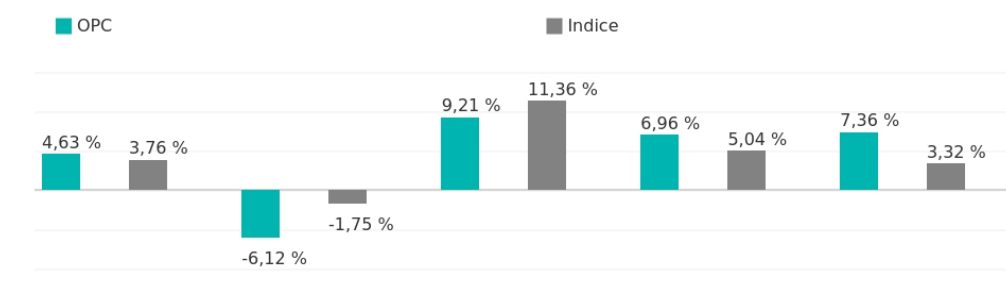
|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | Néant |
|---------------------------|-------|

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/06/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

### Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 25/06/2014

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

80% ICE BofAML Euro Broad Market Index ; 20% MSCI World All Countries. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

|                           | 2017                                   | 2018                                                                                                                             | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Jusqu'au 14/02/2016 :     |                                        | 10% MSCI Daily EMU local ; 20% MSCI Daily World Ex EMU ; 10% Eonia capitalisé ; 60% JP Morgan GBI Hedged EUR                     |      |      |      |
| Jusqu'au 30/11/2017 :     |                                        | 20% MSCI World All Countries ; 10% Euromoney Smaller Euro ; 10% MSCI Europe Mid Cap ; 60% EuroMTS Global                         |      |      |      |
| Jusqu'au 12/03/2019 :     |                                        | 75% ICE BofAML Euro Government Index ; 10% MSCI World ; 5% EMIX Smaller Euro ; 5% MSCI Europe Mid Cap ; 5% MSCI Emerging Markets |      |      |      |
| Jusqu'au 31/03/2021 :     |                                        | 75% ICE BofAML Euro Broad Market Index ; 25% MSCI World All Countries                                                            |      |      |      |
| à compter du 01/04/2021 : | cf. Indicateur de référence en vigueur |                                                                                                                                  |      |      |      |

### Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/09/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.